



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Nancy
Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	27
Nombre de conseillers en exercice :	27
Date de convocation :	2 décembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 02/12/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

MEON Brigitte, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Absents représentés : BERGE Dominique pouvoir donné à GLESS Danielle, CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à VIVIER Macha, ROYER Clément pouvoir donné à CHANUT Henri, SCHNEIDER Pierre pouvoir donné à MEON Brigitte

Absents : DOERLER Marie, OGER Rachel

Secrétaire de séance : Monsieur FORTINI Roland

Membres présents.....	21
Absents représentés.....	4
Absents.....	2
Votants.....	25

Délibération DELIB 55 2025

Approbation de la convention de superposition d'affectations du domaine public communal avec la Métropole du Grand Nancy pour le déploiement d'IRVE – Localisation des emplacements concernés – Rapporteur : Juan-Ramon GARCIA

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	4	21	0	4	0

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1-1, L.2123-7 et L.2123-8 ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Nancy en date du 28 juin 2023 approuvant le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Nancy en date du 19 décembre 2024 relatif au déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le domaine public du territoire de la Métropole du Grand Nancy dans le cadre d'un appel à initiatives privées ;

Vu le projet de convention de superposition d'affectations entre la Commune de Seichamps et la Métropole du Grand Nancy, visant à permettre l'installation de stations IRVE sur le domaine public communal, dans le cadre d'une politique métropolitaine coordonnée ;

Considérant que les emplacements concernés par la présente convention sont précisément localisés et décrits en annexe de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE les termes de la convention de superposition d'affectations du domaine public communal entre la Commune de Seichamps et la Métropole du Grand Nancy pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), annexée à la présente délibération ;
- PREND ACTE des emplacements concernés par la superposition d'affectations précisés en annexe ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, à signer les actes afférents et à entreprendre toutes démarches utiles à sa mise en œuvre.

A l'unanimité des votants.

POUR : 21

ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 9 décembre 2025
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2025.12.09 14:55:06 +0100
Ref:10035100-15132427-1-D
Signature numérique
le Maire